



CONSEIL DE LA SECTION DE BIOLOGIE

Procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 à 16h00

- Présents : Madame T. Fitzpatrick, Monsieur P. Guichard
Corps professoral
- Messieurs J. Montoya Burgos, X. Perret
Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche
- Mesdames H. Brodier, S. Sarton-Loheac
Corps des étudiants
- Assistent à la séance : Monsieur D. Picard, président de la Section de biologie
Madame S. Bellay, administratrice de la Section de biologie
- Excusés : Madame E. Nagoshi, Monsieur R. Loewith - Corps professoral
Monsieur F. Mermoud - Corps du personnel administratif et technique
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017

Le procès-verbal est approuvé

2. Communications du Président de Section

Le Règlement du Bachelor en biologie a été accepté par le collège des professeurs de la Faculté ainsi que par le conseil participatif de la Faculté.

Le Règlement du Bachelor en archéologie a également été approuvé par le collège des professeurs de la Faculté et doit encore être soumis au conseil participatif de la Faculté.

Le règlement et les statuts du PhD conjoint ont aussi été approuvés par le conseil participatif de la Faculté et par le Rectorat mais la date d'entrée en vigueur est encore inconnue. Elle dépendra du recrutement des coordinateurs et de la préparation administrative des programmes. La commission biologie-médecine disparaît. Trois programmes seront associés à la Section de biologie

P. Guichard demande si c'est la fin des co-directions; la réponse est oui sous la forme actuelle mais il peut toujours y avoir des co-directions formelles et des demandes pour être jury d'examen.

Rapport de planification

Il a été remis à la commission de planification ainsi qu'au Décanat qui l'a accepté.

ARE

Le nécessaire est fait pour que les postes à repourvoir soit mis sur le site web de la Section avant les fêtes de Pâques.

COMENS

X. Perret était invité à la dernière séance.

Les directives concernant l'évaluation des master (et des monographies) ont été discutées; D. Picard les a remaniées et les a transmises aux membres de la COMENS ainsi qu'à X. Perret.

Un des changements est que le directeur de master devra signer non seulement pour le choix des cours, mais également pour les directives qui vont avec.

H. Brodier demande comment cela se passe pour les étudiants qui sont en fin de master avec des directeurs qui sont à l'extérieur de l'UNIGE, notamment en ce qui concerne une présentation orale.

D. Picard dit qu'il n'y a pas de changement du règlement; une soutenance oral peut être organisée en accord avec l'étudiant.
H. Brodier n'imagine pas pouvoir refuser la demande de son directeur.
J. Montoya dit qu'à GENEV cela fait partie des consignes.
D. Picard propose d'envoyer le document à cette assemblée une fois qu'il sera validé par la COMENS.

3. Modification du Règlement d'Organisation

D. Picard présente les quatre principaux changements:

- introduction de la possibilité d'un vote électronique 8 Art. 10 al.4).
- introduction de la possibilité d'avoir une durée du mandat de la présidence de moins de trois ans (Art. 13 al. 4). Le RO de la Faculté n'indique pas de durée.
- suppression de la commission biologie-médecine (Art. 16).
- Clarification et adaptation à la réalité des modalités de modifications du RO (Art. 18)
Concernant la modification de l'Art 14 al. 1d, le rôle du conseil de direction dans le contexte du budget n'est pas modifié étant donné qu'il était déjà mentionné à l'Art. 12.
Il est relevé une erreur de numérotation: l'Art. 20 doit devenir l'Art. 19.

X. Perret demande si en cas de vote électronique, pas de réponse était égal à une abstention?

D. Picard dit que ce n'est pas juste et qu'il y a une discussion à ce sujet au niveau de la Faculté.

X. Perret pense qu'il faut définir la façon de voter électroniquement (qui fait le décompte? Faut-il obliger tout le monde à voter?, etc.).

D. Picard propose de revenir à cela une fois que le point sera réglé au niveau de la Faculté.

T. Fitzpatrick dit qu'elle serait favorable à ce que tout le monde soit obligé de voter.

Le règlement d'organisation est accepté avec 5 oui et 1 abstention.

4. Désignation du candidat à la présidence de la Section de biologie pour la période allant du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019 - Candidat : Professeur Didier PICARD

J. Montoya demande s'il n'y a eu qu'une seule candidature.

D. Picard explique qu'il y a eu un appel à candidature auprès de tous les PO.

Il n'y a pas eu d'autres candidatures jusqu'à la séance du collège.

Il explique les raisons d'un mandat de 2 ans au lieu de 3: il s'agit de s'aligner sur la fin des mandats de trois des quatre directeurs de Départements qui potentiellement pourraient prendre sa succession.

H. Brodier lui demande depuis combien de temps il est président; la réponse est 12 ans.

D. Picard dit que pendant l'année à venir il fera de son mieux pour susciter une future candidature et commencer à travailler avec la personne pressentie.

X. Perret demande si d'ici la fin du mandat de D. Picard la réforme du bachelor sera achevée. D. Picard répond qu'à l'été 2018 les premiers étudiants seront déjà arrivés au bout.

Discussion en l'absence de D. Picard.

A son retour, X. Perret explique à D. Picard que le conseil se sent mal à l'aise avec cette proposition pour les raisons suivantes:

- 1) l'incompatibilité d'une durée des mandats d'une année avec le Règlement d'Organisation de la Section actuellement en vigueur (Art. 13, al. 4)
- 2) l'absence d'explication quant à la décision de limiter le nouveau mandat des candidats à une année plutôt que deux comme initialement proposé par ceux-ci
- 3) l'apparente absence d'un plan concerté et cohérent pour assurer, dans les meilleures conditions possibles, une reprise des activités de la Présidence à la fin de l'actuel ou du prochain mandat

J. Montoya demande à D. Picard comment il se sent, s'il est gêné que le collège ait décidé de réduire son mandat.

D. Picard dit qu'il ne se sent pas gêné et qu'après réflexion cette décision l'arrangeait; il a beaucoup parlé avec les directeurs de Département à qui il avait déjà annoncé en mai/juin

2017 qu'il ne souhaitait pas se représenter et que parmi eux il pouvait y avoir des candidats potentiels. Dans le courant de l'automne, il n'avait pas réussi à convaincre un-e collègue de prendre la relève; il s'est aussi laissé dire par les directeurs de Département qu'aucun d'entre eux ne se sentait prêt à assumer cette fonction dès cette année que ce serait bien qu'il continue un peu.

P. Guichard se demande si une année va vraiment changer les choses.

La proposition est refusée

5. Désignation du candidat à la vice-présidence de la Section de biologie pour la période allant du 15 juillet 2018 au 14 juillet 2019
Candidate : Professeure Alicia SANCHEZ-MAZAS

Par extension du point 4 de l'ordre du jour, la proposition est refusée.

6. Modification de la procédure pour la récolte de l'avis des 3 corps lors des renouvellements: où en est-on?

Le point sera discuté au prochain conseil participatif de la Faculté.

7. Possibilité d'accueillir des élèves dans le cadre du Projet LIFT: où en est-on?

Le point sera discuté à la prochaine commission du personnel.

8. Réflexions sur les objectifs à atteindre lors des travaux de monographie et pour une grille harmonisée d'évaluation

Cette réflexion a eu lieu lors de la dernière séance de la COMENS; une nouvelle mouture doit arriver et dès qu'elle sera validée, elle sera diffusée.

Il s'agit d'harmoniser le but recherché dans le travail de monographie et la façon de l'évaluer.

D. Picard soulève un potentiel problème pour les encadrants hors Section car il n'est pas prévu de faire signer le directeur de la monographie. A discuter si cela sera étendu au master.

H. Brodier dit que ce n'est pas très clair pour les directeurs hors Section.

D. Picard précise qu'une seule note doit être donnée et qu'il va encore réfléchir.

9. Divers

ADEVEN était invité lors du dernier conseil participatif de la Faculté pour présenter les demandes spontanées que peuvent faire les enseignants afin d'évaluer leur cours. Il n'y a eu que 3 demandes en Faculté des sciences.

Les étudiants se demandent s'il n'y a pas moyen d'inciter les enseignants à faire ces demandes. Ils indiquent également qu'il n'est pas toujours possible d'évaluer et argumenter correctement car les questions sont "fermées".

D. Picard explique que le peu de demandes spontanées d'évaluation tient au fait qu'en Faculté des sciences les évaluations sont automatiques, ce qui n'est pas le cas dans toutes les Facultés.

Ce qui est utile c'est surtout les commentaires libres.

Les évaluations sont transmises aux responsables du cours et au Président de Section; elle parviennent par la suite au Doyen.

S. Sarton-Loheac aimerait qu'il y ait plus de demandes spontanées car les formulaires d'ADEVEN ne permettent pas toujours de développer les commentaires.

X. Perret demande si les étudiants ont déjà noté des enseignements qui sont problématiques? Il pense qu'il faudrait faire remonter les problèmes soit au conseil soit à la COMENS sans devoir passer par ADEVEN.

D. Picard serait très intéressé d'avoir ce genre d'information.

S. Sarton-Loheac indique qu'il existe un espace pour que les étudiants donnent leur avis sur le site web de l'AEB.

X. Perret dit qu'il a beaucoup aimé la fête de fin d'année et qu'il espère que cette formule soit reconduite cette année.

La séance est levée à 18h40.

SB/05.04.2018